

**Plan des grandes affectation du sol**

Résidentielle - urbain (Ru)

Résidentielle - rurale (Rr)

Commerce de détail et services - urbain (CD/Su)

Commerce de détail et services - rural (CD/Sr)

Mixte (M)

Centre-Ville (CV)

Centre majeur d'activités (CMA)

Centre de commerces et de services (CCS)

Industrie (I-1)

Industrie (I-2)

Industrie (I-3)

Industrie (I-4)

Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-1)

Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-2)

Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-1)

Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-2)

Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-3)

Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-4)

Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-5)

Récréation, parc et espace vert (PEV)

Conservation naturelle (CN)

Agroforestière (AF-1)

Agroforestière (AF-2)

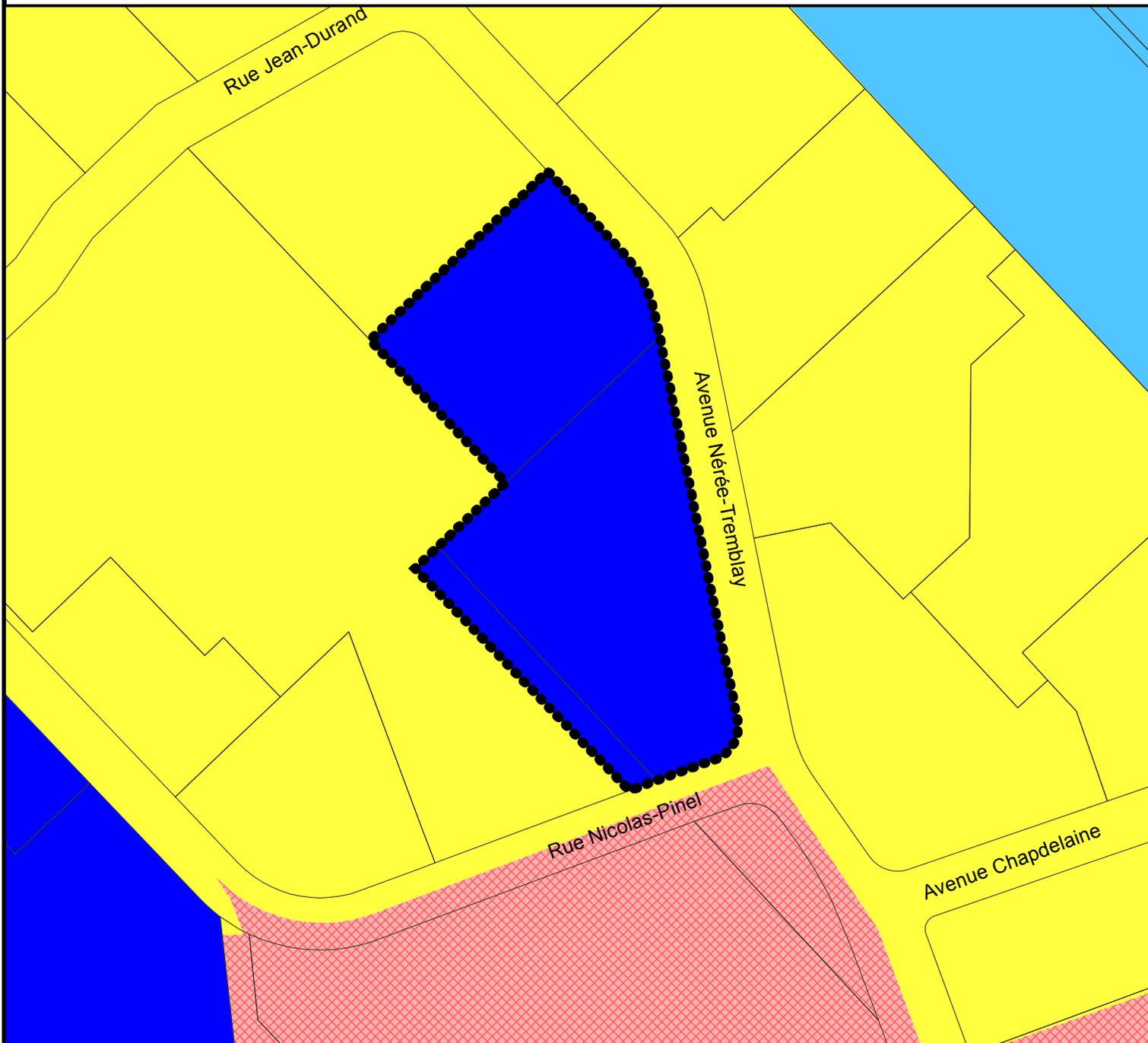
Agroforestière (AF-3)

Agroforestière (AF-4)

Limite maximale d'urbanisation

Route désignée

Territoire touché (À titre indicatif seulement)



**RVQ-990 PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
EXTRAIT DE LA CARTE 10 - PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2014-11-26

No du règlement : R.V.Q. 2274

Préparé par : É.B.

No du plan : RVQ2274A01

Échelle : 1:2 000